4.1 Grille d'évaluation

Domaines de compétences et compétences	Critères d'évaluation selon le plan de formation (aptitudes, attitudes, particularités dans l'institution)	Observations
Compétence opérationnelle E.2 Maintien de la santé, promotion de la santé et hygiène *Appliquer des mesures de prévention.* *Y compris compétences* *A.1 Agir en tant que professionnel-le et membre de l'équipe.* *A.2 Etablir des relations avec les clientes et clients et leur entourage tout en gardant la distance professionnelle nécessaire.* *A.3 Agir selon ses observations et de manière conforme à la situation.* *A.4 Agir en fonction de la situation et en tenant compte des habitudes spécifiques à l'âge, à la culture et à la religion des clientes et clients.* *A.5 Participer à l'assurance de la qualité.* *E.1 Se conformer aux prescriptions en matière de sécurité du travail et appliquer les mesures d'hygiène.* *E.3 Stimuler les ressources des clientes et clients de manière appropriée.*	**Aptitudes** ▸ S'informe en cas d'incertitude ▸ Se conforme aux prescriptions et aux recommandations relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé ▸ Reconnaît les risques d'infection et les prévient ▸ Informe les clientes et clients de manière claire et compréhensible sur ses interventions **Attitudes** ▸ Respecte scrupuleusement les prescriptions en matière d'hygiène ▸ A conscience de sa responsabilité à l'égard des clientes et clients, de l'équipe et de tiers	**Préparation** **Exécution** **Finalisation**